

Les Fribourgeois envoyaient les tireurs de lait au bûcher

Accusées de «tirer le lait» des vaches des alpages voisins, de nombreuses personnes furent brûlées vives dans le canton, entre le XVI^e et le XVIII^e siècle. Dans le cadre du projet des musées fribourgeois Lait 2019, l'historien Lionel Dorthe retrace leur histoire dans une exposition à voir aux Archives de l'Etat.

JONAS RUFFIEUX

EXPOSITION. En trois cents ans, le canton de Fribourg ne compte pas moins de 350 procès liés à la sorcellerie. Entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, huitante-cinq accusés trouvèrent même la mort sur le bûcher. On reprochait à la plupart d'entre eux un délit apparemment propre au canton: le tirage de lait. A savoir, voler le lait des vaches des autres paysans.

A une période où la science ne parvenait pas encore à expliquer différents événements, tels les cycles de production laitière, survint l'explication par la sorcellerie, au XV^e siècle. Il fallait trouver des responsables aux malheurs. On choisit de les appeler sorciers.

Lorsque l'Association des musées du canton de Fribourg lança le projet Lait 2019, Lionel Dorthe, responsable des fonds anciens aux Archives de l'Etat, n'hésita pas une seconde. Il allait exposer les tireurs de lait. «Des histoires relativement inconnues du grand public, car peu atteignables, commencent-elles. Les textes à analyser sont en franco-provençal ou en vieil allemand et l'écriture est difficile à déchiffrer.»

L'historien et sa collègue singinoise Rita Binz-Wolhauser ont écumé, depuis 2016, des dizaines de milliers de pages d'archives de procès-verbaux. «On réalise l'étude scientifique de tous les procès de sorcellerie qui ont eu lieu à Fribourg.» Si plusieurs documents sont déjà consultables en ligne, un livre verra le jour d'ici un ou deux ans.

Savant et populaire

Dans le couloir du bureau des Archives de l'Etat, à Fribourg, Lionel Dorthe a aménagé un espace de découverte. Il y conte trois histoires (*lire ci-contre*) et présente les livres d'archives, qui permettent de saisir le contexte qui a vu apparaître les accusations de sorcellerie. «Inconsciemment, ces procès étaient le fruit d'une collaboration entre les autorités et la population», lâche l'historien.

Pour définir quelqu'un de «sorcier», il faut une double accusation. La première relève de la culture savante. Les éléments d'accusation reposent par exemple sur la rencontre avec le diable – et l'hommage rendu qui consiste à un baiser sur le derrière – des rites inverses à ceux de la société normée et chrétienne.

La deuxième est issue de la culture populaire. «La production laitière était essentielle à l'économie fribourgeoise. En temps de crise, la population expliquait l'inexplicable en accusant des boucs émissaires. Ce mélange des deux cultures se retrouvait au tribunal de la ville de Fribourg, qu'on pourrait aujourd'hui comparer au Tribunal cantonal, de deuxième instance.» Là où l'aveu était la pierre angulaire du système. Mais là où l'aveu s'acquiesçait par la pression du juge et le recours à la torture. Sur Vaud, le juge dispose même du pouvoir absolu. En terres fribourgeoises, ses actes sont limités: il représente un jury, qui lui-même représente les membres du gouvernement. «C'est

donc le pouvoir politique qui décide», note Lionel Dorthe.

Surtout en temps de crise

Le Fribourgeois relève par ailleurs de fortes corrélations entre procès de sorcellerie et contexte politique, en prenant l'exemple du Pays de Vaud, alors envahi par les Bernois (en 1536). «Le pouvoir y est incertain, mal assuré. Berne impose la religion réformée et laisse uniquement quelques prérogatives judiciaires aux Vaudois. Ces derniers disposent ainsi de très peu de pouvoir politique, mais d'un petit pouvoir juridique. Donc ils en usent, et en abusent. On y recense 3000 procès, c'est absolument énorme. Moins on a de pouvoir, plus on l'exerce, pour montrer qu'on en a.»

Le cas français illustre parfaitement cette dernière affirmation. Avec un pouvoir centralisé – un roi de France très

puissant, surtout au XVII^e siècle – le besoin de prouver sa force par le pouvoir ne se fait pas ressentir. Les cas de sorcellerie relevés sont très rares.

Dix fois moins à Fribourg

Du côté de Fribourg, à cette époque, on ne dépend ni d'un seigneur ni d'un souverain. Il s'agit d'une ville libre d'empire, membre de la Confédération helvétique. «On y décompte dix fois moins de procès que sur Vaud. Cela illustre la force du pouvoir politique.» Ce n'est ainsi pas un hasard si les pics d'exécutions tombaient quasiment toujours sur des périodes creuses, durant des crises politiques, économiques ou des guerres.

«Une mauvaise conjoncture qui combine plusieurs facteurs crée une sorte de psychose au sein de la population, qui commence à se croire entourée de sorciers. Pour l'Etat, il est nécessaire de mettre la main sur une secte satanique dans ces moments-là. Ça montre qu'il est capable de maintenir l'ordre.» Une fois la crise levée, les accusations s'arrêtent d'elles-mêmes.

Une machine politique, mais guidée par les croyances populaires, qui prétaient aux sorciers une rencontre avec le diable, un serment avec Satan. «Il faut alors éliminer le corps dans son entier. Il doit brûler vif et se voir réduit en

cendres, explique Lionel Dorthe. Mais parfois, on observe des mitigations de peine. On décapite par exemple le condamné avant de le brûler, afin que la mort soit moins douloureuse.»

S'il'évocation du diable laisse penser que l'Eglise catholique romaine du Moyen Age se range derrière ces accusations, il en va, en vérité, tout autrement. «La religion n'y est pour rien. Les tribunaux sont laïcs.» Des tribunaux, qui, en parallèle avec les progrès de la science, vont petit à petit remettre en question la légitimité des accusations de sorcellerie, durant le Siècle des lumières.

«Dès que les autorités ne croient plus à la sorcellerie, les procès prennent fin. Le cas de la Catillon, réglé en 1731, est hypertextuel. Mais il correspond aux velléités du bailli de Montenach, qui brigue un poste à Fribourg.» Il a ainsi profité de montrer son pouvoir, en s'offrant une visibilité. Un cas classique en Suisse, qui s'avère être la «championne du monde des procès de sorcellerie. Les premiers et les derniers cas ont eu lieu ici», analyse Lionel Dorthe.

Son exposition est à découvrir gratuitement jusqu'en janvier prochain. Un exposé sur le ravitaillement en lait durant la Grande Guerre est également à voir au même endroit. ■

Cristan Born, le premier

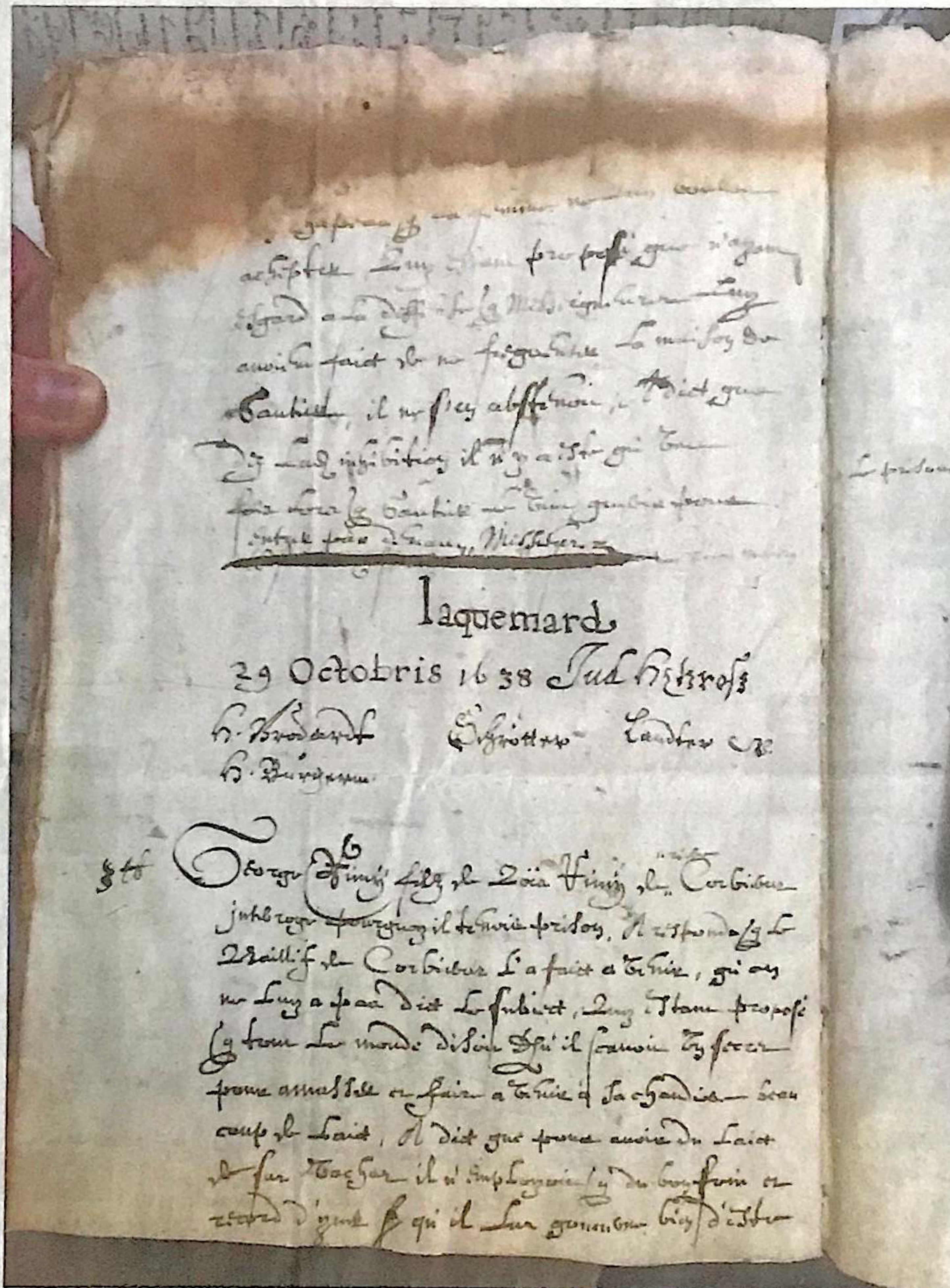
Le plus ancien procès de sorcellerie mené par les autorités de Fribourg date de 1517. Le Singinois Cristan Born y est accusé d'avoir usé de magie noire pour influencer le rendement des vaches laitières. Sous la pression du juge et de la torture, il avoua avoir rencontré le diable, qui lui aurait donné une poudre pour faire mourir les vaches, qu'il aurait utilisée au Ganttrisch. Surtout, il expliqua être capable d'extraire le lait des vaches pour l'insérer dans le pis de ses chèvres. Il fut reconnu coupable de magie noire et condamné au bûcher. JR

Rimy frères, réussite suspecte

C'est l'histoire de quatre frères, contre lesquels fut entamé un procès en 1638. Les Rimy, de Charmey, bénéficiaient d'une production laitière à succès, provoquant la jalousie des familles voisines, d'autant plus que la modestie ne semblait pas leur coller à la peau. Accusés de magie noire, les Gruériens se défendirent en arguant que leur réussite découlait des bons soins qu'ils accordaient à leurs bovins et de la qualité de leur alpage, le meilleur du canton, d'après eux. Par ailleurs, ils expliquèrent aller dénicher des vaches de Schwytz (les Schwytzer), excellentes productrices. Par faute de preuves et malgré de gros soupçons, les Charmeyens furent acquittés. JR

La Catillon, dernière exécution

Alors que les procès liés à la sorcellerie s'étaient estompés depuis quelques décennies, un cas ressurgit: celui de Catherine Repond, alias Catillon, de Villarvolard. Cette femme, simple d'esprit, demandait l'aumône, du lait ou de la nourriture là où elle faisait halte. Elle proférait des menaces à qui refusait de lui venir en aide. C'est ainsi qu'en période plus difficile, plusieurs paysans se souvinrent desdites menaces, et mirent la faute du manque de production de leurs vaches sur la Catillon. Elle fut également accusée de dégâts causés par l'orage, et d'être responsable de la maladie de citoyens fribourgeois. Elle avoua sa relation avec le diable et fut condamnée au bûcher le 15 septembre 1731. JR



Les procès des tireurs de lait fribourgeois sont peu connus du public. Notamment parce que les sources sont en franco-provençal, comme ici pour les cas des frères Rimy, de Charmey, ou en vieil allemand. ARCHIVES DE L'ÉTAT



«La religion n'y est pour rien. Les tribunaux sont laïcs. Dès que les autorités ne croient plus à la sorcellerie, les procès prennent fin.»

LIONEL DORTHE, RESPONSABLE DES FONDS ANCIENS AUX ARCHIVES DE L'ÉTAT